

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

24/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT



Nombre de membres

. Affiliés au C.M. : 19
. En exercice : 19
. Qui ont pris part à la délibération : 19

Séance du 12 juin 2020

L'an deux mil vingt
et le douze juin

à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, BENVENUTI, SIMONETTI-MALASPINA, PANZA, POLI et Mesdames SEBASTIANI, FOURNIER, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI

Absents : Mme BEGNIS, Mme ROVERE, Mr HLUSICKA et Mme FERRAGUTI.

Procuration : Mme BEGNIS à Mme SEBASTIANI, Mme ROVERE à Mr MORELLI, Mme FERRAGUTI à Mme GUARDINI, Mr HLUSICKA à Mr OLMETA.

DATE DE LA
CONVOCATION
08/06/2020

DATE AFFICHAGE
15/06/2020

Monsieur MORELLI Yoann a été nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

DELEGATION AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses alinéas 11 et 16 qui permettent au Maire, par délégation du Conseil Municipal :

► de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

► d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal,

► de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les agents ou les véhicules de la commune de St Florent.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui donner délégation pour ester en justice, prendre attache avec tout avocat et de le constituer à cet effet.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

► de donner au Maire les délégations prévues à l'article L.2122622, alinéa 11 et 16 du Code Général des Collectivités Territoriales, telles que définies ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

16 JUIN 2020

COURRIER ARRIVEE

Le Maire,



Claudy OLMETA